

Caractéristiques de la baignade

Nom : Plage des Sables d'Or
Commune : Anglet
Département : Pyrénées-Atlantiques
Région : Aquitaine
Responsable Opérationnel : Directeur Général des services (DGS)
Période d'Ouverture : 10/06 au 10/09
Heures de surveillance : 12h00 à 18h00 du 10 juin au 30 juin et du 28 août au 10 septembre / 10h30 à 19h00 du 01 juillet au 27 août.
Fréquentation estimée de la plage : 900 pers. / jour

Qualité de la zone de baignade

Année	2019	2020	2021	2022
Classement				
	Excellente qualité	Qualité suffisante	Qualité suffisante	Excellente qualité
	Bonne qualité	Qualité insuffisante	Qualité insuffisante	

Aucune fermeture administrative au cours de ces 4 dernières années suite au contrôle ARS

Fermetures préventives par la Ville d'Anglet en 2022 : 7 jours liées à une forte pluviométrie/ rejet du ruisseau Barbot/ crue de l'Adour.

Schéma de la zone de baignade



Légende

- Zone de baignade
- Parking gratuit

Informations pratiques

Poste de secours: oui
Douches/toilettes: oui
Point eau potable : oui
Poubelles : oui
 Bars, restaurants, écoles de surf

Situation géographique et **vulnérabilité de la zone de baignade uniquement par temps de pluie**



Légende

- Cours d'eau
- Zone de baignade
- Pollution par les baigneurs
- Niveau d'impact de la source de pollution**
- Risque faible
- Risque modéré
- Risque significatif

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Sources	Risque	Procédure	Gestion Ville d'Anglet
Ruisseau Barbot pour un débit > 0,02 m³/s	Modéré	- Analyse quotidienne de la qualité de l'eau de baignade - Modèle de gestion prédictive - Analyses des facteurs impactant: conditions océano-météorologiques, réseau d'assainissement et débit de l'Adour	Fermeture préventive de la zone de baignade jusqu'à retour à la normale (contre-analyses)
Adour pour un débit de crue (> 500 m³/s)	Modéré		+
Adour pour un débit moyen (158 m³/s)	Faible		Qualité de l'eau non conforme signifiée aux baigneurs par un drapeau violet
Fréquentation de la zone de baignade	Faible	Estimation de la fréquentation de la zone de baignade	